



Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi ~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura * Tél. : 22217758 * 22218409 * E- mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) CHARGE(E) D'IDENTIFIER LES CONFLITS FONCIERS DONT LES VICTIMES SONT DES FEMMES

1. Contexte et justification

Depuis 2008, le Gouvernement du Burundi a déclaré que les conflits fonciers sont devenus une source d'insécurité imminente car la majorité des litiges traités dans les tribunaux de la base résulte de la transaction foncière. Il est d'autant plus vrai que la terre constitue un actif qui fait vivre plus de 90% de la population du pays. Mais, les propriétés foncières sont suffisamment morcelées tellement que dans certaines localités, les membres d'une même famille s'entendent pour cultiver en alternance selon la saison alors que la superficie d'une propriété dans un ménage n'excède pas en moyenne 0,5ha. Les victimes des conflits fonciers deviennent par conséquent de plus en plus nombreux ici et là particulièrement les femmes.

Ce sont elles qui font le travail champêtres, elles ne sont pas de propriétaires de terres sur lesquelles elles travaillent, elles produisent le gros de l'alimentation familiale, elles sont dans le foyer de façon permanente et cela les expose à être la cible des conflits même involontairement.

Le projet «*Voix des paysans* » a l'objectif général d'augmenter la capacité des organisations de producteurs et des organisations de la société civile du Burundi à développer et formuler des propositions des politiques agricoles locales et régionales du secteur public et privé. Pour cette fin, il a été prévu de constituer une base de données sur des conflits fonciers particulièrement là où ce sont les femmes qui sont des victimes.

C'est dans ce cadre que le CAFOB voudrait recruter un (e) consultant(e) indépendant(e) chargé(e) de documenter les cas des conflits fonciers où les femmes sont victimes.

2. Objectif de la consultance

Identifier les conflits fonciers dont les victimes sont des femmes dans les communes de NYABITSINDA, GATARA, MUGAMBA, MUSIGATI, RUGOMBO ainsi que leurs niveaux de traitement au sein des instances juridiques formelles ou informelles.

3. Résultats attendus de la consultance

- ✓ Un document/rapport constituant la liste des conflits identifiés détaillant les causes, le déroulement, les conséquences des conflits fonciers ainsi que la manière dont les femmes sont affectées ;
- ✓ Les étapes de gestion des conflits et l'état actuel de la situation ;
- ✓ Un atelier national de validation du rapport avec les acteurs concernés ;
- ✓ Un rapport définitif incorporant les recommandations issues de l'atelier national.

4. Tâches du consultant

- ✓ Echanger avec le commanditaire sur la signification/définition d'un conflit dont la victime est une femme ;
- ✓ Prendre des rendez-vous auprès des instances et personnes ressources ;
- ✓ Adopter l'attitude requise avant, pendant et après les rencontres auprès des instances et personnes ressources ;
- ✓ Collecter les données, les analyser pour mieux prioriser les cas ;
- ✓ Présenter les données dans le format consensuel
- ✓ Suivre les instructions relatives à l'archivage des données de ce travail.

Pour bien mener le travail, le/la consultant(e) aura à effectuer les tâches suivantes :

- ✓ Préparer et présenter une note méthodologique ;
- ✓ Conduire une enquête, l'analyser et interpréter les données ;
- ✓ Produire un rapport provisoire ;
- ✓ Produire un rapport définitif après avoir intégré les observations et recommandations formulées lors de la présentation du rapport provisoire

5. Zone d'activité

L'activité sera circonscrite dans des communes représentatives des zones écologiques du Burundi et qui répondent aux critères ci-après :

- ✓ La densité de la population ;
- ✓ Une commune par zone agro-écologique (la zone des plaines de l'imbo, la zone des contreforts de Mumirwa , la crête, la zone des plateaux centraux et la zone des dépressions du Nord Est) de préférence qui possède un guichet foncier pour l'enregistrement des terres ;
- ✓ Des collines échantillonnées dans les communes choisies ;

Après maintes consultations avec les autres partenaires de mise en œuvre du projet Voix des Paysans, les communes suivantes ont été retenues :

- ✓ RUGOMBO pour la zone des plaines ;
- ✓ MUSIGATI pour la zone des contreforts de Mumirwa ;
- ✓ MUGAMBA pour la crête ;
- ✓ GATARA pour la zone des plateaux centraux ;
- ✓ NYABITSINDA pour la zone des dépressions de l'Est,

6. Profil du consultant

- ✓ Etre de nationalité Burundaise
- ✓ Avoir au minimum un diplôme universitaire bac + 5 en agronomie, économie rurale, droit, sociologie, en genre, droit ou tout autre domaine pertinent;
- ✓ Justifier d'au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de régime foncier ;
- ✓ Etre familier avec le domaine foncier au Burundi constituerait un atout ;
- ✓ Avoir une grande capacité d'analyse,
- ✓ Avoir une bonne expérience prouvée en matière d'organisation d'atelier de réflexion et une bonne maîtrise de techniques de collecte, de traitement, de l'information et des données.
- ✓ Le profil demandé doit être justifié par des documents authentiques.

7. Durée de la consultance

La durée de la consultance est de 15 jours, à compter de la date de signature du contrat. Un calendrier précis des missions de terrain pourra être élaboré en collaboration avec l'équipe projet du CAFOB et le/la consultant(e).

8. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- ✓ Une lettre de motivation adressé à Madame la Représentante Légale du CAFOB avec **comme objet « Offre pour le recrutement d'un(e) consultant(e) chargé (e) d'identifier les conflits fonciers dont les victimes sont des femmes ».**
- ✓ Une méthodologie détaillée incluant les techniques, les outils de travail et une proposition du plan de travail;
- ✓ Copies des diplômes certifiés conformes à l'original.
- ✓ Des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes réalisées au cours des 3 dernières années.
- ✓ Une proposition financière précisant des indications sur les différentes rubriques, y compris les honoraires, les perdiems et les frais d'hébergement (le déplacement se fait dans un véhicule en location),
- ✓ Le CV détaillé du consultant indiquant clairement ses compétences et expériences ;
- ✓ Des références des travaux similaires avec une claire indication de trois (3) noms des personnes de référence et leurs coordonnées ;
- ✓ Le numéro d'identification fiscale

✓ Une proposition technique et financière, séparées.

- **Offre technique** : Une note sur la compréhension de la mission, une approche méthodologique adaptée qui détaille tout le processus à entreprendre dans la conduite de sa mission conformément aux TDRs et un chronogramme des activités à réaliser pendant toute la durée de son intervention.
- **Offre financière** : en même temps que l'offre technique, une offre financière qui indique les honoraires du consultant par jour presté ainsi que d'autres frais relatifs à la logistique de la consultance.

✓ Tout autre document pouvant motiver sa sélection.

Les offres seront déposées au Bureau du CAFOB, Quartier Rohero II, Avenue de la Mission, N° 33, BP 561 Bujumbura, ou à par voie électronique à l'adresse qui suit : cafob.cafob1@yahoo.fr.

Les termes de référence sont à consulter aussi à l'affichage des bureaux de CAFOB et sur le site web du CAFOB ; www.cafobburundi.org .

La date limite de dépôt des offres se fera au plus tard le **20 Novembre 2019 à 16h00**.

Fait à Bujumbura, le 14 Novembre 2019

Madame Espérance NIJEMBAZI

Représentante légale du CAFOB

